DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

-RHONE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 24/09/2024

Publication le 04/10/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 38 Quorum : 22

N° 17_300924

OBJET: SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS

Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à la disposition de la Faculté des Sciences du Sport / Aix-Marseille-Université 2024-2025.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS:

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE. Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame BENASSAYA-NIVET, Dominique Madame MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES:

Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240930-300924_17-DE Reçu le 04/10/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 04/10/2024



Délibération n°17_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte:

La Ville d'Aubagne accueille sur son territoire la Faculté des Sciences du Sport (FSS) dont l'objectif est de former des étudiants dans une optique d'excellence et afin de favoriser la recherche.

Au vu de cet objet, la Ville d'Aubagne considère qu'il est de l'intérêt général communal et du service public du sport, de soutenir la Faculté Aix Marseille Université dans l'exercice de ses activités sportives.

Pour ce faire, la Ville et la Faculté sont convenues que ce soutien prendrait la forme d'une mise à disposition de locaux et d'installations sportives, objet d'une convention signée par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Cette délibération propose pour l'année 2024/2025 de procéder à la fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public de certains équipements sportifs appartenant à la commune d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L2121-6 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2125-1 et suivants du Code Général de Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs d'occupation des équipements sportifs municipaux,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER les tarifs à appliquer à l'occasion de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux à la Faculté des Sciences du Sport, ci-après désignés :

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2024/2025			
Libellé		Unité	Tarifs en euros
Stades et assimilés		1h00	18,66
Gymnases et assimilés		1h00	13,99
Piscine	Bassin entier	1h00	77,74
	Par ligne d'eau	1h00	19,44

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240930-300924_17-DE Reçu le 04/10/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

04/10/2024



Délibération n°17_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAYMaire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20240930-300924_17-DE Reçu le 04/10/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 04/10/2024

